

Se faire remplacer sur son exploitation

Le mot du Président



Stéphane MINGUET
Président Service Remplacement Gers

Depuis leur création, les Services de Remplacement ont évolué en même temps que les besoins des agriculteurs. Le monde agricole est en mutation constante, les Services de Remplacement doivent s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles demandes des exploitants.

Il faut prendre en compte le développement du tourisme rural, de la vente directe... mais également le développement des demandes en secrétariat pour aider à la gestion administrative.

Parralèlement, nous innovons pour l'avenir : nous intégrons les nouvelles technologies dans notre orga-

nisation (formation à distance, dématérialisation) pour qualifier nos salariés et renforcer la proximité avec les agriculteurs. Nous sommes une école de formation pour les futurs agriculteurs.

Les Services de Remplacement sont plus que jamais essentiels à l'agriculture et contribuent à l'attractivité du métier d'agriculteur. Nous voulons être acteur du maintien de l'activité comme l'élevage.

Les Services de Remplacement donnent la possibilité de dégager du temps pour la famille, la vie sociale, les engagements associatifs, la formation,...

Etre Agent de Remplacement

Pour répondre aux demandes de remplacement, le Service de Remplacement est toujours à la recherche de personnes sérieuses et motivées. Le passage au Service de Remplacement permet de cumuler des expériences formatrices dans les systèmes d'exploitation différents pour des jeunes intéressés par l'agriculture ou en attente d'installation. C'est également un complément de revenu intéressant.

Sylvain Luis est agent de remplacement au Service de Remplacement depuis le 1^{er} septembre 2008. Après avoir obtenu son baccalauréat professionnel CGEA - production bovins viande - au lycée agricole de Mirande, Sylvain est devenu agent de remplacement.

« J'ai connu le Service de Remplacement lors de l'intervention « valorisation des métiers » réalisée au lycée. Cette intervention valorise l'intérêt de la production agricole auprès des élèves avec l'intervention d'un agriculteur et d'un salarié qui témoignent sur leur métier.

À la fin de ma scolarité, le Service de Remplacement cherchait un agent de remplacement pour intervenir sur une exploitation agricole de type polyculture-élevage. Le lycée a transmis mes coordonnées car j'étais en recherche d'emploi. Cela me donnait l'opportunité de travailler à côté de chez moi.

J'ai choisi ce métier pour travailler à l'extérieur avec les animaux mais également pour tous les travaux de conduite.

C'est un métier diversifié et sans routine.

Lorsque j'arrive sur l'exploitation, nous réalisons la prise de consigne pour la journée ou la durée du remplacement. Je fais également un compte-rendu des tâches réalisées en fin de mission.

En remplacement, les situations sont très diversifiées. L'approche d'un remplacement à l'autre sont très différentes suivant les situations : maladie, soucis familiaux ou coup de main. Il existe un bon relationnel avec les adhérents et mon travail est reconnu.

Pour moi, être agent de remplacement, c'est formateur. Je découvre beaucoup d'exploitations, de productions. J'apprends différentes techniques de travail tout en étant autonome. Il faut une grande capacité d'adaptation pour ce métier.

Dans 10 ans, je souhaite reprendre l'exploitation familiale. Dans un premier temps, je continuerais à travailler quelques heures au Service de Remplacement pour à terme devenir exploitant agricole à titre principal. »

Devenir agent de remplacement

Un métier alliant compétences techniques et qualités humaines !

Votre fonction : lier une absence de l'exploitant pour différents motifs.

L'agent de remplacement intervient sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture, viticulture...), pour des durées

variables (de quelques heures à plusieurs semaines) et des activités différentes. Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier.

Service de Remplacement, Maison de l'Agriculture, BP 70161, 32003 Auch Cedex ou sra32@vanadoo.fr

Témoignage : "Assurez votre promotion et celle de votre profession par l'accès à la formation continue"

Benoit Frayssine est installé, depuis 2009, sur la commune de L'Isle Bouzon suite à la reprise de l'exploitation familiale

« Avant de m'installer, j'ai fait un BTS ASCE et un BTS technico-commercial. J'ai été ensuite agent commercial dans plusieurs sociétés de négoce de céréales. En parallèle de mon exploitation, je gère depuis 5 ans une SARL de négoce de céréales, conseil et vente des produits du sol.

J'ai connu les avantages du Service de Remplacement par l'intermédiaire des Jeunes Agriculteurs du canton lors de leur participation aux repas dans les rues du 15 août à Lectoure pour la fête de la confrérie du melon. J'ai commencé à cotiser au Service de Remplacement en 2011.

Mon premier motif de remplacement a été le motif formation. J'ai également utilisé le motif congé.

Pour moi, il y a deux « styles » de formation : les obligatoires et les autres. J'ai réalisé comme tout agriculteur, la formation Certiphyto puis j'ai suivi la formation capacité de transport. Ces deux formations me permettent d'être dans la légalité sur mon exploitation. Je réalise également des formations pour

me permettre d'évoluer techniquement sur mon exploitation.

Le remplacement permet de s'investir pleinement dans l'action de formation, en restant libéré de la préoccupation d'avoir « abandonné son exploitation » ou « de prendre du retard dans son travail ».

Mon père à la retraite mais également un voisin ont assuré mes divers remplacements. Cette souplesse de pouvoir embaucher quelqu'un de notre connaissance est un avantage. Cela a permis à mon père d'être déclaré et payé pour le travail qu'il a/aurait fait sur l'exploitation. Concernant le voisin, j'avais des travaux très spécifiques à réaliser et son aptitude correspondait à mes besoins. J'ai donc transmis ces coordonnées afin que le Service de Remplacement le déclare et réalise son contrat de travail.

C'est un système très souple, peu contraignant administrativement et très pratique. Le coût n'est pas très élevé pour l'agriculteur.

Vous avez droit à des aides pour vous faire remplacer pendant votre formation (1 jour de réunion = 1 jour de remplacement) à prendre le jour même ou dans les 3 mois... avec des aides de l'Etat (aides Casdar) qui viennent diminuer le coût de journée.



Remplacement Info

Remplacement congés des agriculteurs : Le crédit d'impôt est reconduit jusqu'en 2016

Depuis 2006, un crédit d'impôt facilite le recours au remplacement pour congés des agriculteurs. Cette reconduction permet, aux exploitants, de bénéficier d'une prise en charge de l'Etat de 50 % du coût occasionné par leur remplacement pour congés pendant 14 jours par exploitation.



Le Service de Remplacement France se dote d'un nouveau Président

Réuni le 4 octobre 2012, le Conseil d'Administration de SR France a élu son nouveau président : Julien Valentin.

Il est âgé de 33 ans, s'est installé en 2002 en EARL dans la Marne. Il produit de la betterave, du blé, du colza, de l'orge, de la luzerne, de l'escourgeon, de la carotte, de la fétuque, du ray-grass, de la vesce et du maïs.

Vice-Président de JA national, Julien Valentin a été président du service de remplacement de la Marne de 2010 à 2012. Il en est actuellement le trésorier.



Julien VALENTIN

L'assurance main-d'oeuvre de Groupama

En 2012, deux remplacements de longue durée ont pu se faire dans des conditions optimum, suite à des accidents/maladies. En qualité d'adhérents au service de remplacement, les personnes faisaient partie des 200 gersois à avoir adhéré au contrat d'assurance collectif « assurance main-d'oeuvre de remplacement » proposé par Groupama, en partenariat avec le Service de Remplacement de notre connaissance.

Cette couverture s'adresse aux chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs et aide familiaux.

Une connaissance peut vous remplacer ?

Vous connaissez quelqu'un susceptible de vous remplacer ? Dans une certaine mesure, vous pouvez le proposer à votre service de remplacement. Celui-ci pourra éventuellement le recruter pour le temps de votre remplacement. Toutefois, les agents de remplacement en CDI restent prioritaires.

: Pourquoi ? Comment ?



«Vacances, loisirs et temps libre, vous aussi vous pouvez en bénéficier !»

Si la période estivale concentre une part importante de « départs en congés », ceux-ci sont néanmoins étalés sur d'autres périodes, comme les vacances scolaires, mais aussi sur des durées plus courtes, ponts, week-ends et même des jours de semaine pour assister à un spectacle, passer du temps en famille...

La possibilité de se faire remplacer pour congés est devenue pour beaucoup indispensable. Elle rassure les candidats à l'installation en agriculture qui, ayant un passé salarié ou un conjoint travaillant à l'extérieur, hésitent à embrasser cette profession astreignante. Pour les éleveurs en place, confrontés aux difficultés du métier, il est indispensable de pouvoir lever le pied pour garder intacte la motivation.

Jean-Paul Barbé est installé depuis le 21 décembre 1995 sur la commune de Lasséran, en GAEC avec ma mère.

« Actuellement, je suis en EARL et ma mère est associée non-exploitante. J'ai un troupeau de 90 mères blondes d'Aquitaine, 25 génisses et 4 tauraux avec 80 ha de SAU tout en herbe. En parallèle, j'ai une entreprise de forage.

En 2013, c'est la première année que j'utilisais le Service de Remplacement. J'ai connu le service par deux amis qui étaient agents de remplacement.

C'est un concept très intéressant et réactif. Le coût est un peu élevé pour ma structure mais c'est bien commode pour partir en congé. Nous avons le droit à du temps pour nous reposer, pour vivre comme tout le monde. Pour moi, il faut travailler pour vivre et non vivre pour travailler.

L'agent de remplacement est venu la veille de mon départ pour faire le tour de l'exploitation, lui montrer le travail qu'il aurait à faire. Il ne faut pas que le salarié ait peur de poser des questions. Je préfère réexpliquer plusieurs fois que d'avoir une mauvaise surprise car il avait pas compris le travail. Je suis parti en confiance, il avait l'oeil de l'éleveur, des reflexes pour pouvoir s'occuper de mon troupeau.

Pour moi, un agent de remplacement est une personne possédant une faculté d'adaptation assez élevée. C'est pas facile pour eux car chaque structure, chaque exploitant est différent. Il faut qu'il communique avec l'exploitant

mais également qu'il sache vite voir le travail qu'il a à faire.

Je réferais appel au Service de Remplacement car c'est assez simple, rapide à mettre en place et nous n'avons pas de papier à faire.»



Jean Paul Barbé et son fils

«Pour accueillir et vous occuper de votre enfant dans les premières semaines de sa naissance ou de son adoption»

Savez-vous que 5 % des remplacements effectués concernent le congé paternité ? Ce dispositif permet aux agriculteurs de passer plus de temps auprès de leur(s) enfant(s). La famille s'agrandit, c'est une raison de plus pour faire appel au Service de Remplacement !



En application depuis janvier 2002, un congé paternité d'une durée de onze jours (18 jours pour une naissance ou une adoption multiple) est accordé au père suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant (à prendre dans un délai de 4 mois après la naissance ou l'arrivée au foyer du

nouveau-né). Cette loi donne aux agriculteurs les mêmes avantages qu'aux autres catégories socio-professionnelles, au grand bonheur des futurs papas !

L'allocation de remplacement permet à l'agriculteur de déléguer son travail pour se

consacrer à l'accueil de son enfant. Prenant en charge la totalité des frais de remplacement (hors CSG et CRDS), cette allocation est directement reversée au Service de Remplacement. Le coût financier à la charge de l'agriculteur est ainsi minimisé.

Faire appel au Service de Remplacement dans le cadre du congé paternité, c'est pouvoir profiter pleinement de sa vie de famille en laissant son activité aux mains d'un Agent de Remplacement compétent. Recruté et formé, l'agent est en mesure d'intervenir sur une ou plusieurs productions agricoles.

David Brethes a repris l'exploitation familiale en 2010, située sur le canton de Nogaro avec 80 ha de maïs et céréales et 20 ha de vigne

« Je connaissais l'existence du congé paternité mais je ne savais pas où me renseigner. Lors d'une réunion de canton Jeunes Agriculteurs, un jeune qui venait de prendre le service de remplacement m'a parlé de ce service.

J'ai appelé la MSA afin d'obtenir le dossier de prise en charge de mon congé paternité. J'ai ensuite téléphoné au Service de Remplacement pour le remplir où l'on m'a très bien renseigné.

C'était la première fois que venait un salarié sur mon exploitation. On s'est donné rendez-vous le matin sur la place du village. Je lui ai montré pendant 2 heures les travaux qu'il y aurait à faire pendant les 11 jours.

Je lui ai expliqué ma façon de tailler, ce que j'attendais de lui. Je suis revenu voir l'avancement des travaux le vendredi soir et le dernier

jour du remplacement.

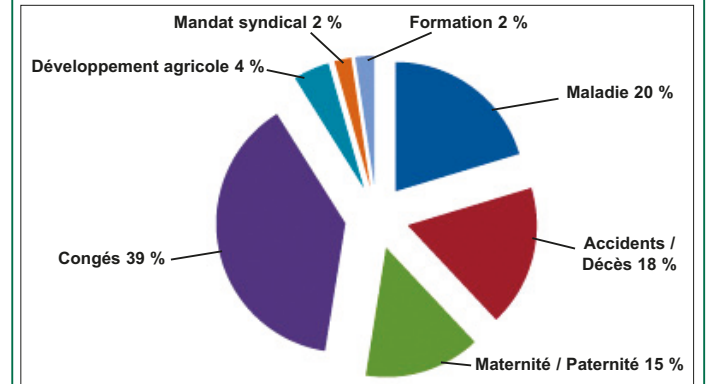
J'avais demandé au Service de Remplacement un agent pour travailler dans les vignes et j'en ai été satisfait. Il était rigoureux, soigneux, ponctuel. Il était intéressé par tout et curieux du fonctionnement de mon exploitation.

J'ai pu donc profiter pleinement de ma petite fille fraîchement arrivée au foyer et également soulager ma femme. En bref, assumer sereinement mon rôle de papa.

J'ai été très satisfait de l'agent de remplacement et de la réactivité du Service de Remplacement. Je pense refaire appel au Service de Remplacement ou au Groupement d'Employeurs pour le palissage de la vigne car à cette période j'ai également du travail sur la culture du maïs. »

Le remplacement 2012 dans le Gers

Congé maternité, congé paternité, formation, accident, hospitalisation, vacances, représentation syndicale... la panoplie des motifs de remplacement est étendue.



Avec près de 480 adhérents, 24 agents en CDI et environ 138 en CDD, le service continue d'évoluer. En 2012, il y a eu 1300 journées travaillées de plus que l'année précédente.

Prévenir votre service de remplacement

Pour vos absences prévisibles (congés, maternité, paternité, responsabilité, formation), prévenez le Service de Remplacement le plus tôt possible pour anticiper votre remplacement et vous mettre à disposition une personne la mieux qualifiée et adaptée à votre exploitation.

Contact : au 05.62.61.77.90.